

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



Le Président

Moroni, le 26 JAN 2025

DECRET N° 25-009 / PR

Chargeant la Ministre INAYATI SIDI,
de la Suppléance du Président de
l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le Décret N°24-077/PR du 01 juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par la Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail, des Sports, des Arts et de la Culture, **Madame INAYATI SIDI**.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

